

# Histoire de baraques

## 1. Syndicat Agricole – 1923

A l'époque, existait un syndicat agricole à Lugarde faisant office de coopérative. Or, ledit syndicat ne disposait d'aucun vrai bâtiment où entreposer ses marchandises - fort appréciées et d'un prix modeste. A cours de place, il arrivait qu'elles soient stockées dans le couloir de l'école des garçons qui était alors au service de l'instituteur.

Il fut donc décidé de construire une baraque d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> environ. Elle se situerait entre le chemin qui longe la ligne du chemin de fer et le jardin de l'instituteur. Ce terrain serait concédé pour un bail de 15 ans consécutif à raison de 20 F / an pour la location du terrain. Le cas échéant, la baraque pourrait être agrandie.

## 2. Pompes funèbres – 1923

Construction d'une baraque pour loger le corbillard et la pompe : ladite baraque sera adossée à l'église côté N.N.O.



## 3. Abattoir – 1923-1926

Comme chacun sait (?!), il existait un abattoir à Lugarde. Or, le boucher de l'époque, Eugène Chabrier, fut l'objet de nombreuses plaintes portées par les habitants de Lugarde jugeant son abattoir trop près de la route et pouvant donc s'avérer passablement accidentogène.

**Novembre 1923** : Il fut donc décidé de déplacer le bâtiment et d'en construire un éloigné des grandes voies de communication. L'hiver approchant, on donna six mois au sieur Chabrier pour construire son nouvel abattoir.

**Mars 1924** : L'abattoir sera construit à côté du chemin nommé Chemin de Chassagny à Marcenat section A au lieudit La Gazelle (*pour le coup, on est loin du bourg de Lugarde*). La baraque pourra mesurer 6 m x 4 m et ne gêner en rien la circulation sur ledit chemin.

**Mai 1926** : Plus de deux ans plus tard, gros rebondissement fracassant dans l'affaire de l'abattoir. Celui-ci a finalement été édifié à Saint-Saturnin mais sur une parcelle privée à la suite d'une erreur. Après avoir coulé les fondations, la construction fut arrêtée net.

Le boucher se retrouva donc avec tout le bois acheté nécessaire à l'édification de l'abattoir sur les bras. Et comme entretemps, la matière première a perdu de sa valeur marchande, le pauvre Eugène revendrait à perte. La commune de Lugarde décida donc de lui accorder la somme de 1 000 F de dommages et intérêts.

Une question se pose : Qu'est-il advenu de cet abattoir. Si quelqu'un a la réponse ...